



La santé mentale durant l'épidémie de COVID-19 : Rapport de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM)

RECHERCHE
EN SANTÉ
MENTALE
CANADA

MENTAL
HEALTH
RESEARCH
CANADA

pollara
strategic insights

Février 2023

Méthode

Méthode : Cette enquête en ligne a été réalisée du 23 janvier au 2 février 2023 auprès d'un échantillon de 627 Canadiennes et Canadiens d'âge adulte qui ont indiqué avoir eu recours à des services ou à des ressources en matière de santé mentale au cours de la dernière année.

Pondération : Les résultats nationaux ont été pondérés par les données du dernier recensement pour ce qui est du sexe, de l'âge et de la région, afin de garantir que l'échantillon total est représentatif de l'ensemble de la population.

<i>Tableau 1</i>	Nombre	Marge d'erreur
Total Canada	627	±3,9 %
Colombie-Britannique	70	±11,7 %
Alberta	91	±10,3 %
Saskatchewan	41	±15,3 %
Manitoba	50	±13,9 %
Ontario	167	±7,6 %
Québec	77	±11,2 %
Nouveau-Brunswick	40	±15,5 %
Nouvelle-Écosse	46	±14,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	39	±15,7 %



Principales conclusions

RECHERCHE
EN SANTÉ
MENTALE
CANADA

MENTAL
HEALTH
RESEARCH
CANADA

pollara
strategic insights

Principales conclusions – résumé

Les perceptions générales au sujet de l'accès aux services de santé mentale offerts à la population canadienne sont essentiellement négatives.

- Quarante-sept pour cent des répondant(e)s ont donné la note « F » (quatre sur dix ou moins) lorsqu'on leur a demandé d'évaluer la capacité de leur province à assurer l'accès à un(e) professionnel(le) de la santé mentale à tous ses résidents.
- Vingt-trois pour cent sont d'avis que les soutiens en santé mentale offerts au Canada répondent aux besoins de la population.
- Trente-trois pour cent des services obtenus étaient couverts par le régime public d'assurance maladie, 16 % ont été payés en partie par une assurance privée, 16 % ont été pris en charge entièrement par une assurance privée et 12 % ont été à la charge de l'utilisateur(trice).

Environ une personne sur dix (12 %) au Canada a demandé de l'aide en raison de problèmes de santé mentale au cours de la dernière année. La majorité a déclaré avoir été en mesure d'obtenir les services souhaités initialement, et la plupart ont confiance en leur capacité à s'y retrouver dans le système de soutien en santé mentale.

- Douze pour cent ont eu recours à un service ou une ressource en matière de santé mentale ou de santé liée à l'usage de substances au cours de la dernière année.
- Soixante-dix pour cent ont déclaré avoir été en mesure d'accéder aux services souhaités initialement.
- Soixante-neuf pour cent se sont dits plutôt (46 %) ou très (23 %) certains de savoir où s'adresser pour obtenir un soutien en santé mentale pour eux-mêmes ou des proches.
- Soixante-six pour cent affirment que les soutiens en santé mentale obtenus ont répondu à tous (34 %) ou à la plupart (32 %) de leurs besoins.

Inquiétude généralisée au sujet des délais d'attente pour avoir accès aux services de santé mentale.

- Toutes les personnes qui disent que le soutien obtenu n'a répondu que partiellement à leurs besoins (25 %) ou n'y a pas répondu (9 %) en attribuent la cause aux listes d'attente.
- Un peu plus du tiers ont déclaré que, lors de leur expérience récente, le délai d'attente pour avoir accès à des services de santé mentale avait été le même que la fois précédente, tandis que 20 % ont dit qu'il avait été plus long et 16 %, moins long.
- Quatre-vingt-onze pour cent estiment qu'ils ne devraient pas devoir attendre plus d'un mois pour des services; 73 % déclarent que le délai devrait être de moins de deux semaines et 39 %, de moins d'une semaine.
- Quatre-vingt-neuf pour cent pensent qu'il est très (71 %) ou assez (18 %) important que les provinces aient des normes, des mesures de référence ou des lignes directrices sur les délais d'attente acceptables.
- Une majorité écrasante sont d'avis que les gouvernements fédéral (81 %) et provinciaux (89 %) doivent faire en sorte d'augmenter le nombre de prestataires de soins de santé mentale afin de garantir l'accès rapide à des soins.

Principales conclusions – différences régionales

Les Québécoises et Québécois ont été moins nombreux que les habitants d'autres régions à demander un soutien en santé mentale au cours de la dernière année. Cela peut avoir contribué aux délais d'attente plus courts. Au Québec, le pourcentage de personnes cherchant à obtenir un soutien en santé mentale est plus élevé que la moyenne dans le secteur de l'éducation.

- C'est au Québec que l'accès aux services de santé mentale a été le plus faible l'an dernier (7 %).
- Les Québécoises et Québécois sont plus susceptibles de dire que les délais d'attente ont été plus courts qu'avant (Qc : 29 %, Canada : 16 %).
- Ils sont aussi moins enclins à penser qu'il est nécessaire d'établir des normes pour les délais d'attente (Qc : 61 %, Canada : 71 %).
- La population étudiante (Qc : 17 %; Canada : 9 %) et le personnel enseignant (Qc : 20 %; Canada : 12 %) au Québec ont été plus susceptibles qu'ailleurs au Canada de demander de l'aide en raison de problèmes de santé mentale au cours de la dernière année.

Dans les Prairies, une proportion élevée a cherché à obtenir un soutien en santé mentale au cours de la dernière année. Cela étant, les habitants de cette région sont moins susceptibles de parler de santé mentale, et les hommes sont moins enclins à demander de l'aide dans certaines provinces de l'Ouest

- L'accès aux services de santé mentale est plus élevé dans les Prairies (Alb. : 16 %, Sask. : 20 %, Man. : 24 %, Canada : 12 %).
- Dans les provinces du centre-ouest (Alb. et Sask.), on est moins enclin à parler de santé mentale avec des membres de la famille et des amis.
- En Alberta et au Manitoba, les hommes ont été moins nombreux à chercher à obtenir de l'aide en santé mentale.

Les autres régions ne présentaient pas de différences majeures

- Les travailleuses et travailleurs de la santé en C.-B. sont les plus susceptibles de demander un soutien en santé mentale (C.-B. : 23 %, Canada : 16 %).
- Les Ontariennes et Ontariens sont plus susceptibles que les habitants d'autres régions de recourir aux services d'aide gratuits par clavardage, messagerie ou téléphone (Ont. : 16 %, Canada : 10 %).
- Le taux d'accès aux soutiens en santé mentale a été élevé l'an dernier dans la région de l'Atlantique (N.-B. : 20 %, N.-É. : 19 %, T.-N.-L. : 24 %, Canada : 12 %).



Résultats détaillés

RECHERCHE
EN SANTÉ
MENTALE
CANADA

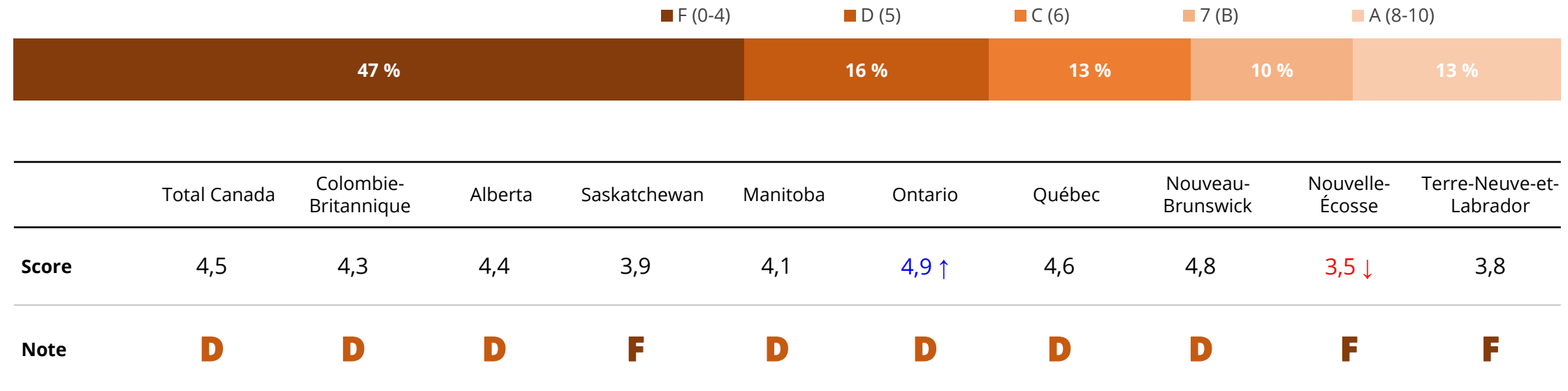
MENTAL
HEALTH
RESEARCH
CANADA

pollara
strategic insights

Accès aux professionnels de la santé mentale dans les provinces

- La moitié des personnes qui ont eu recours à des services de santé mentale ont accordé une basse note (moins de 5 sur 10) à leur province lorsqu'on leur a demandé d'évaluer la capacité de celle-ci à assurer l'accès à un(e) professionnel(le) de la santé mentale à tous les résidents.
- Les Ontariennes et Ontariens ont été légèrement moins susceptibles que d'autres résidents (40 %) d'accorder une mauvaise note (moins de 5 sur 10), tandis que les Néo-Écossaises et Néo-Écossais étaient plus susceptibles d'attribuer une basse note (68 %).

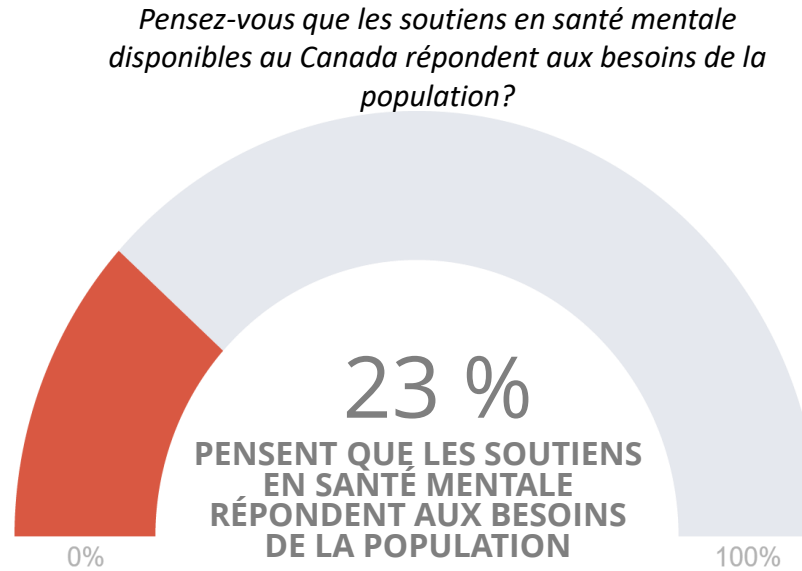
De manière générale, sur une échelle de 0 (note la plus basse) à 10 (note la plus élevée), quelle note accorderiez-vous à votre province ou territoire quant à la capacité de tous ses résidents à accéder à un professionnel en santé mentale?



B32 : De manière générale, sur une échelle de 0 (note la plus basse) à 10 (note la plus élevée), quelle note accorderiez-vous à votre province ou territoire quant à la capacité de tous ses résidents à accéder à un professionnel en santé mentale? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)
score = moyenne pondérée sur une échelle de 0 à 10

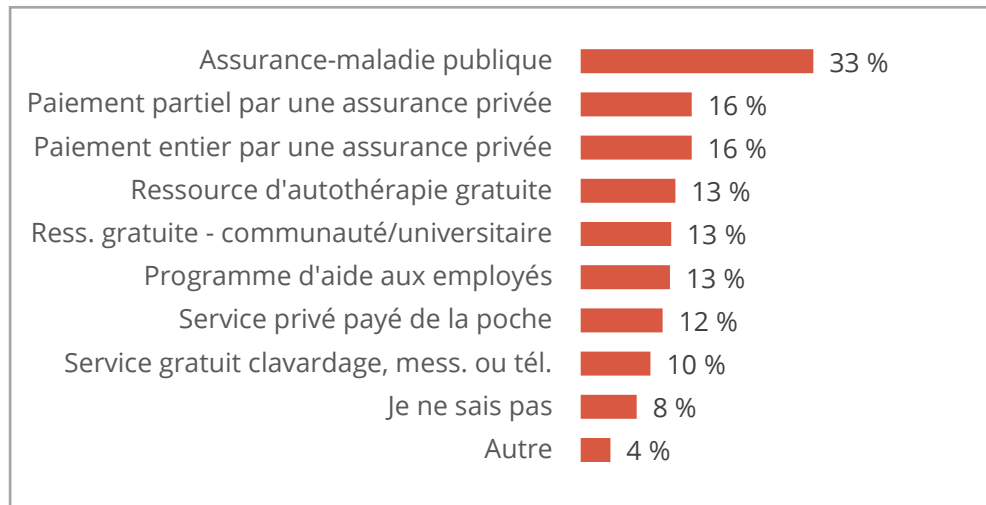
Les soutiens en santé mentale au Canada sont-ils suffisants?

- Tout juste un peu moins du quart estime que les soutiens en santé mentale au Canada répondent aux besoins de la population.



	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Oui	19 %	23 %	17 %	19 %	26 %	26 %	41 % ↑	14 %	17 %
Non	81 %	77 %	83 %	81 %	74 %	74 %	59 % ↓	86 %	83 %

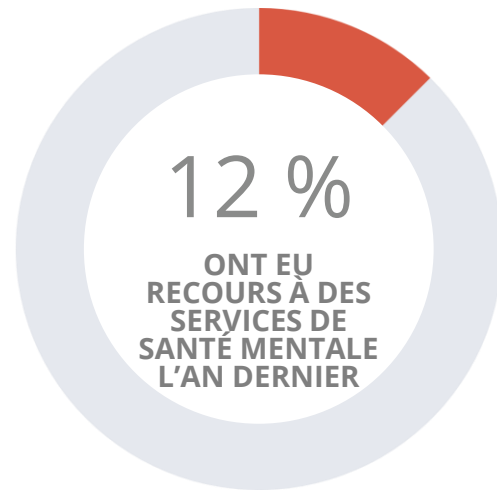
Financement des soutiens en santé mentale



- Le tiers des services de santé mentale obtenus au cours de la dernière année a été financé par un régime d'assurance-maladie public. Un autre tiers a été payé partiellement ou entièrement par une assurance-maladie privée, et un quart a consisté en des ressources communautaires et d'autothérapie gratuites.
- Les Ontariennes et Ontariens sont plus susceptibles que d'autres Canadiens d'avoir recours aux services d'aide gratuits par clavardage, messagerie ou téléphone.
- Les Saskatchewanaises et Saskatchewanais sont moins susceptibles de payer de leur poche ou de recourir à une assurance privée offrant une couverture complète.
- Les Britanno-Colombiennes et Britanno-Colombiens sont les plus susceptibles de recourir à un programme d'aide aux employés.
- Les Albertaines et Albertains sont plus susceptibles que d'autres résidents de compter sur une assurance-maladie privée offrant une couverture partielle.

Recours aux services au cours de la dernière année

- Au Canada, une personne sur dix a eu recours à un service de santé mentale ou de santé liée à l'usage de substances au cours de la dernière année.
- C'est au Québec que l'accès aux services de santé mentale a été le plus faible (7 %) et dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique qu'il a été le plus élevé.



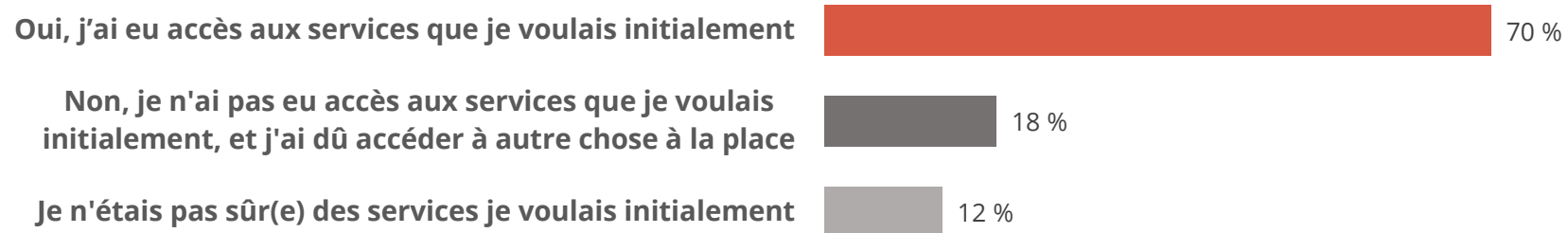
N'ONT PAS ACCÉDÉ À CE TYPE DE SERVICES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE	88 %
Je n'ai jamais accédé à ce type de services	69 %
J'ai accédé à ce type de services il y a plus d'un an	12 %
J'ai ressenti le besoin d'accéder à des services de santé mentale au cours de la dernière année, mais je ne l'ai pas fait	4 %
Je préfère ne pas répondre	3 %

	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Ont eu recours à ce type de services au cours de la dernière année	13 %	16 % ↑	20 % ↑	24 % ↑	12 %	7 % ↓	20 % ↑	19 % ↑	24 % ↑

Accès aux services souhaités

- La majorité (70 %) dit avoir pu accéder aux services souhaités initialement, et seul le cinquième environ affirme avoir eu accès à autre chose.
- Les Albertaines et Albertains ont été plus nombreux que les habitants d'autres régions à avoir eu accès aux services qu'ils souhaitaient.

Avez-vous pu accéder aux services que vous vouliez initialement ou avez-vous eu accès à autre chose?



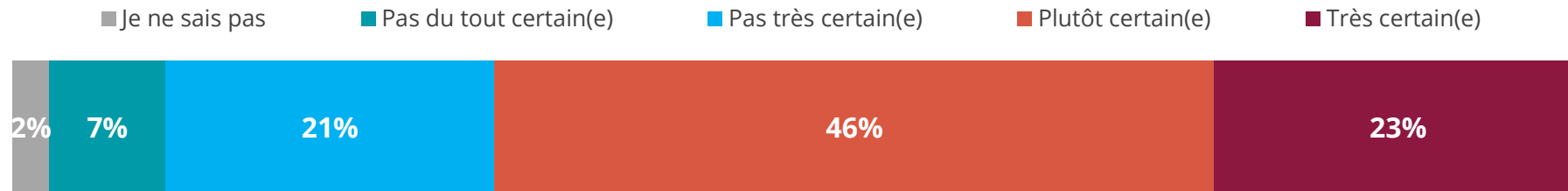
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Oui, j'ai eu accès aux services que je voulais initialement	60 %	80 % ↑	74 %	80 %	67 %	67 %	71 %	71 %	77 %
Non, je n'ai pas eu accès aux services que je voulais initialement, et j'ai dû accéder à autre chose à la place	23 %	11 %	14 %	8 % ↓	21 %	21 %	17 %	18 %	13 %
Je n'étais pas sûr(e) des services je voulais initialement	17 %	10 %	12 %	12 %	12 %	12 %	12 %	12 %	10 %

B24a : Avez-vous pu accéder aux services que vous vouliez initialement ou avez-vous eu accès à autre chose? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)

Capacité à s’y retrouver dans le système de santé mentale

- La majorité dit être plutôt (46 %) ou très (23 %) certain(e) de savoir où s’adresser pour obtenir un soutien en santé mentale pour eux-mêmes ou des proches.

Si vous ou un ou une membre de votre famille immédiate ou de votre cercle d'amis avait besoin de services de santé mentale, dans quelle mesure êtes-vous certain(e) de savoir où vous adresser pour les obtenir?



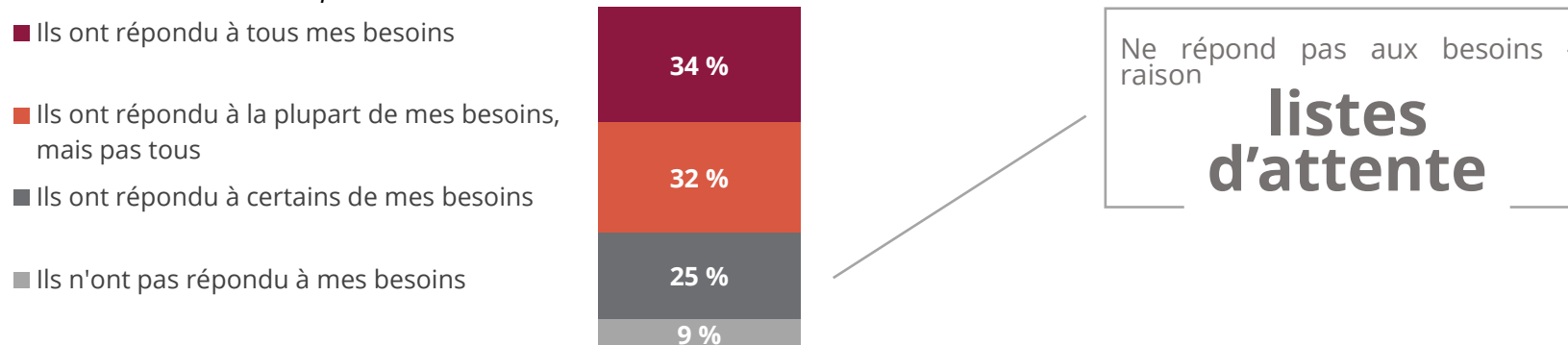
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Très certain(e)	28 %	27 %	22 %	17 %	23 %	17 %	32 %	23 %	23 %
Plutôt certain(e)	36 %	50 %	54 %	46 %	45 %	55 %	51 %	32 %	43 %
Pas très certain(e)	26 %	16 %	13 %	27 %	20 %	22 %	7 % ↓	33 %	17 %
Pas du tout certain(e)	7 %	6 %	7 %	8 %	9 %	6 %	6 %	7 %	8 %
Je ne sais pas	3 %	1 %	3 %	3 %	2 %	1 %	5 %	5 %	8 %

B25 : Si vous ou un ou une membre de votre famille immédiate ou de votre cercle d'amis avait besoin de services de santé mentale, dans quelle mesure êtes-vous certain(e) de savoir où vous adresser pour les obtenir? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)

Expérience passée en matière de soutien en santé mentale

- Les deux tiers ont affirmé que les services en matière de santé auxquels ils avaient eu accès avaient répondu à tous leurs besoins ou à la plupart.
- Toutes les personnes qui disent que le soutien obtenu n'a répondu que partiellement à leurs besoins ou n'y a pas répondu en attribuent la cause aux listes d'attente.

Les services de santé mentale auxquels vous avez eu accès ont-ils répondu à vos besoins?



	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Ils ont répondu à tous mes besoins	26 %	39 %	47 %	39 %	30 %	39 %	40 %	33 %	24 %
Ils ont répondu à la plupart de mes besoins, mais pas tous	30 %	31 %	31 %	26 %	36 %	24 %	35 %	38 %	46 %
Ils ont répondu à certains de mes besoins	30 %	24 %	13 %	22 %	26 %	30 %	21 %	18 %	21 %
Ils n'ont pas répondu à mes besoins	14 %	7 %	9 %	14 %	8 %	7 %	4 %	10 %	9 %

B22 : Les services de santé mentale auxquels vous avez eu accès ont-ils répondu à vos besoins? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)
 B23B : Pour quelle(s) raison(s) les services auxquels vous avez eu accès n'ont-ils pas répondu à tous vos besoins ? n=203 (personnes ayant répondu « Ils ont répondu à certains de mes besoins » ou « Ils n'ont pas répondu à mes besoins » à B22)

Délais d'attente comparativement à l'expérience précédente

- Un peu plus du tiers ont déclaré que, lors de leur expérience récente, le délai d'attente pour avoir accès à des services de santé mentale avait été le même que la fois précédente.
- Le cinquième a affirmé que le délai d'attente avait été plus long (20 %) et une proportion à peu près égale, qu'il avait été plus court (16 %) qu'avant.
- Les Québécoises et Québécois sont plus susceptibles de dire que les délais d'attente ont été plus courts que la fois précédente (29 %) .
En pensant à votre dernière expérience d'attente pour accéder à des services de santé mentale, comment ce délai d'attente se compare-t-il à votre précédente expérience?



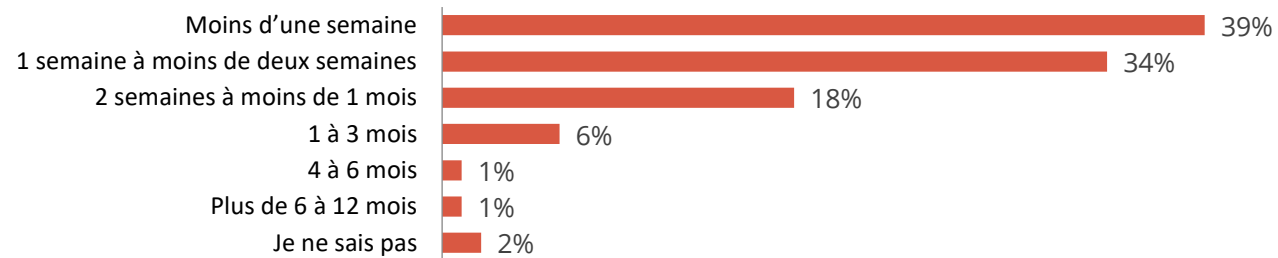
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Plus court délai d'attente qu'à ma précédente expérience	11 %	18 %	11 %	10 %	15 %	29 % ↑	21 %	14 %	6 %
Même délai d'attente qu'à ma précédente expérience	43 %	37 %	44 %	29 %	36 %	22 % ↓	46 %	40 %	34 %
Plus long délai d'attente qu'à ma précédente expérience	22 %	15 %	19 %	21 %	20 %	21 %	11 %	23 %	27 %
Je n'ai pas d'expérience antérieure d'accès aux services de santé mentale	10 % ↓	20 %	14 %	27 %	18 %	18 %	8 %	14 %	26 %
Je ne sais pas	15 %	10 %	12 %	13 %	11 %	9 %	13 %	9 %	7 %

B27 : En pensant à votre dernière expérience d'attente pour accéder à des services de santé mentale, comment ce délai d'attente se compare-t-il à votre précédente expérience? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)

Délais d'attente raisonnables

- Lorsqu'on a demandé aux répondantes et répondants ce qu'ils considéraient comme étant un délai raisonnable entre le moment où l'on demande des services de santé mentale ou de santé liée à l'usage de substances, et celui où commence la prestation de ces services, un sur quatre estimait que le délai devrait être de moins d'une semaine et le tiers, de moins de deux semaines.

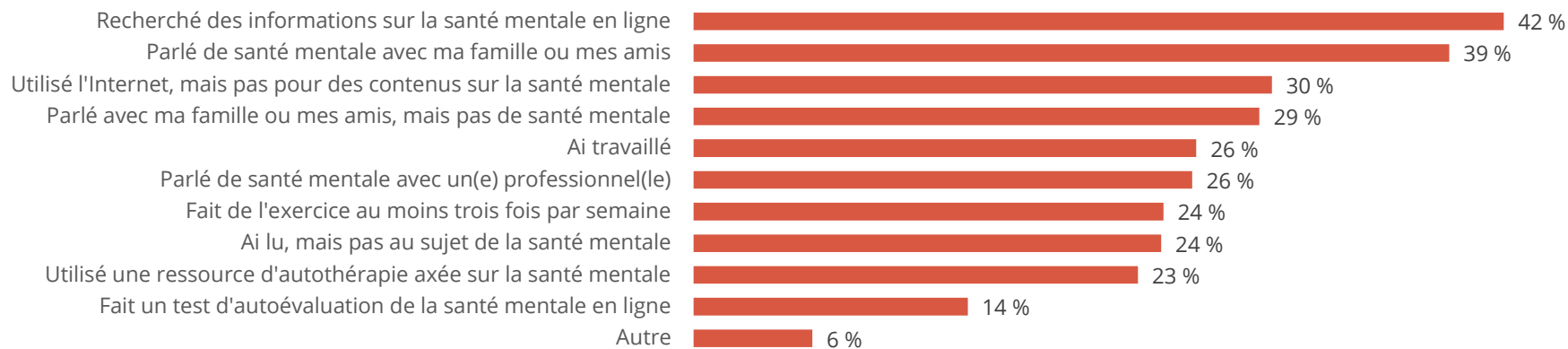
À votre avis, quel est le délai raisonnable entre le moment où vous demandez un service... et le moment où vous commencez à obtenir ce service?



	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Moins d'une semaine	42 %	36 %	52 %	34 %	35 %	44 %	42 %	30 %	51 %
1 semaine à moins de deux semaines	40 %	49 % ↑	26 %	39 %	28 % ↓	29 %	29 %	59 % ↑	22 %
2 semaines à moins de 1 mois	11 %	11 %	17 %	19 %	24 % ↑	16 %	17 %	6 % ↓	18 %
1 à 3 mois	6 %	1 % ↓	3 %	6 %	7 %	7 %	13 %	4 %	5 %
4 à 6 mois	0 %	0 %	1 %	2 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Plus de 6 à 12 mois	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	4 % ↑	0 %	0 %	0 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	0 %	0 %	4 % ↑	0 %	0 %	0 %	5 %

« Activités passe-temps » pendant l'attente

- Pendant la période d'attente, quatre sur dix ont dit avoir fait des recherches en ligne sur des sujets liés à la santé mentale et une proportion similaire a discuté de leur état de santé mentale avec des membres de la famille et des amis. Environ le quart a parlé à un(e) professionnel(le), fait de l'exercice régulièrement ou utilisé des ressources d'autothérapie.
- Dans les provinces du centre-ouest (Alb. et Sask.), on est moins enclin à parler de sa santé mentale avec des membres de la famille et des amis.
- C'est en Colombie-Britannique que les tests d'autoévaluation de la santé mentale sont les plus susceptibles d'être utilisés pendant la période d'attente.



	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Recherché des informations sur la santé mentale en ligne	49 %	34 %	28 %	40 %	46 %	46 %	40 %	31 %	29 %
Utilisé une ressource d'autothérapie axée sur la santé mentale	24 %	27 %	19 %	13 %	27 %	13 % ↓	27 %	25 %	23 %
Ai lu, mais pas au sujet de la santé mentale	22 %	23 %	19 %	18 %	30 % ↑	21 %	26 %	17 %	14 %
Utilisé l'Internet, mais pas pour des contenus sur la santé mentale	27 %	39 %	19 %	30 %	31 %	30 %	23 %	27 %	21 %
Fait un test d'autoévaluation de la santé mentale	26 % ↑	11 %	9 %	7 %	14 %	15 %	6 %	11 %	16 %
Parlé de santé mentale avec ma famille ou mes amis	43 %	28 % ↓	25 %	41 %	44 %	46 %	25 %	35 %	39 %
Parlé avec ma famille ou mes amis, mais pas de santé mentale	28 %	26 %	33 %	37 %	31 %	27 %	16 %	34 %	22 %
Parlé de santé mentale avec un(e) professionnel(le)	21 %	19 %	27 %	25 %	30 %	30 %	21 %	23 %	29 %
Fait de l'exercice au moins trois fois par semaine	28 %	31 %	26 %	25 %	24 %	18 %	13 %	19 %	21 %
Ai travaillé	28 %	26 %	20 %	20 %	27 %	25 %	31 %	23 %	21 %
Autre (veuillez préciser)	3 %	11 %	0 %	16 % ↑	5 %	5 %	7 %	0 %	8 %

Lignes directrices sur les délais d'attente acceptables

- Une forte majorité (71 %) estiment qu'il est très important que les provinces aient des normes, des mesures de référence ou des lignes directrices sur les délais d'attente acceptables pour recevoir des services de santé mentale ou de santé liée à l'usage de substances.
- Les Québécoises et Québécois sont moins susceptibles de penser qu'il est très important d'avoir des normes sur les délais d'attente.

Dans quelle mesure est-il important pour vous que votre province établisse des normes, des mesures de référence ou des lignes directrices sur les délais d'attente acceptables pour l'obtention de services de santé mentale ou en lien avec l'usage de substan

■ Je ne sais pas ■ Pas du tout important ■ Pas vraiment important ■ Ni important ni peu important ■ Assez important ■ Très important



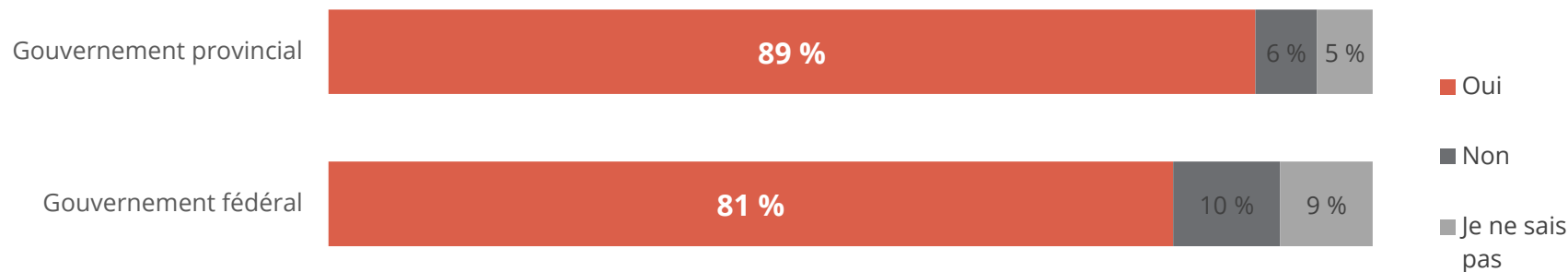
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Très important	72 %	77 %	76 %	83 %	68 %	61 % ↓	76 %	67 %	93 % ↑
Assez important	11 %	12 %	21 %	12 %	24 % ↑	22 %	19 %	16 %	4 % ↓
Ni important ni peu important	5 %	9 %	0 %	2 %	4 %	7 %	5 %	11 %	0 %
Pas vraiment important	3 %	1 %	0 %	0 %	3 %	2 %	0 %	0 %	3 %
Pas du tout important	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	2 % ↑	0 %	0 %	0 %
Je ne sais pas	9 % ↑	1 %	3 %	3 %	1 %	5 %	0 %	6 %	0 %

B29 : La question ci-dessous porte sur les normes des prestations de services de santé et les résultats qui en découlent. De nombreuses provinces établissent des normes de prestation de services de santé et de leurs résultats, ce qui signifie qu'il y a un niveau de qualité prévu des soins et des délais d'accès à ces soins. Cependant, seules quelques provinces établissent des normes de prestations en matière de services de santé mentale. Dans quelle mesure est-il important pour vous que votre province établisse des normes, des mesures de référence ou des lignes directrices sur les délais d'attente acceptables pour l'obtention de services de santé mentale ou en lien avec l'usage de substances? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)

Nombre de prestataires de soins de santé

- Une majorité écrasante estiment que les gouvernements, au niveau tant fédéral que provincial, doivent faire en sorte d'augmenter le nombre de prestataires de soins de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances, afin de garantir un accès rapide aux soins.

Pensez-vous que les paliers gouvernementaux suivants doivent employer plus de prestataires de soins de santé mentale ou de spécialistes en usage de substances afin de fournir un accès plus rapide aux soins?



	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
Gouvernement provincial - Oui	81 %	91 %	95 %	95 %	87 %	92 %	80 %	97 %	95 %
Gouvernement fédéral - Oui	77 %	86 %	85 %	88 %	80 %	79 %	71 %	79 %	95 % ↑



Profil des personnes ayant eu recours à des services de santé mentale au cours de la dernière année

RECHERCHE
EN SANTÉ
MENTALE
CANADA

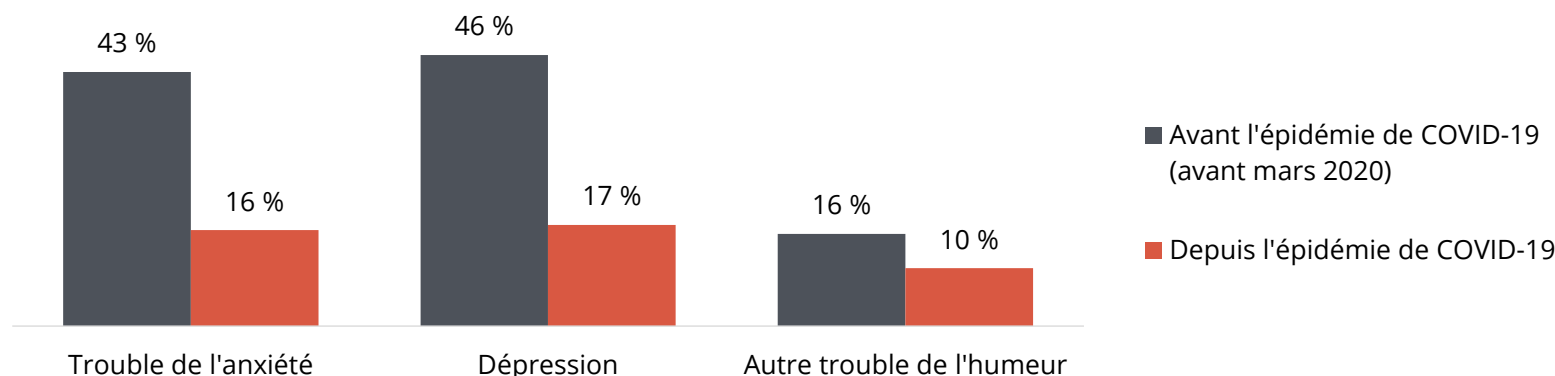
MENTAL
HEALTH
RESEARCH
CANADA

pollara
strategic insights

Diagnostic de troubles de l'humeur

- Environ les deux tiers des personnes ayant eu recours à des services de santé mentale au cours de la dernière année ont reçu un diagnostic de trouble de l'anxiété et, dans une proportion similaire, de dépression. Un quart s'est vu diagnostiquer d'autres troubles de l'humeur.
- Les personnes qui ont eu recours à des services de santé mentale sont trois fois plus susceptibles d'avoir reçu un diagnostic de trouble de l'humeur que celles qui n'y ont pas eu recours.

Troubles de l'humeur parmi les personnes ayant eu recours à des services de santé mentale



Avant l'épidémie de COVID-19 (avant mars 2020) + depuis l'épidémie de COVID-19

	Total Canada		Colombie-Britannique		Alberta		Saskatchewan		Manitoba		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Trouble de l'anxiété	60 %	20 %	63 %	20 %	56 %	18 %	67 %	26 %	59 %	14 %	57 %	20 %	60 %	19 %	62 %	21 %	68 %	23 %
Dépression	64 %	22 %	74 %	22 %	68 %	25 %	66 %	21 %	75 %	23 %	59 %	23 %	50 %	18 %	56 %	17 %	75 %	26 %
Autre trouble de l'humeur	26 %	8 %	42 %	10 %	25 %	9 %	20 %	1 %	18 %	7 %	24 %	7 %	23 %	8 %	23 %	6 %	17 %	6 %

A1A : Avant l'épidémie de COVID-19 ou depuis, avez-vous reçu un diagnostic de la part d'un(e) professionnel(le) de la santé indiquant que vous souffriez de l'un des troubles suivants (tableau aplati)? Par province; n = 627 (personnes ayant eu recours à des services au cours de la dernière année)

Les cellules ombragées indiquent des taux considérablement supérieurs/inférieurs à ceux des personnes qui n'ont pas eu recours aux services.

Genre

- Les hommes ont été moins nombreux que les femmes à recourir à des services au cours de la dernière année. Ce résultat est principalement attribuable à l'Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse.

	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Femme	59 %	50 %
Homme	39 %	49 %
Autre identité de genre	2 %	1 %

- Les Canadiennes et Canadiens de moins de trente ans forment le groupe d'âge le plus susceptible d'avoir eu recours à des services de santé mentale au cours de la dernière année. C'est en Colombie-Britannique et Québec que cette tendance est la plus marquée.
- Parallèlement, les personnes de plus de 60 ans ont été moins susceptibles d'avoir recours à des services de santé mentale. Ce résultat est principalement attribuable à l'Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse.

	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
16 à 30 ans	26 %	18 %
31 à 40 ans	20 %	17 %
41 à 50 ans	18 %	15 %
50 à 60 ans	18 %	16 %
Plus de 60 ans	17 %	34 %

Groupes minoritaires

- Les personnes ayant une déficience physique ont été plus susceptibles de recourir à des services de santé mentale, et ce, dans la plupart des provinces.
- Les membres de la communauté LGBTQ2S+ étaient plus susceptibles d’avoir recours à de tels services, surtout en Alberta, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Comparaisons des colonnes	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Une minorité visible	15 %	15 %
Une personne ayant une déficience physique	10 %	3 %
Un ou une membre de la communauté LGBTQ2S+	15 %	6 %
Aucune de ces réponses	64 %	75 %

Revenu du ménage

- Les personnes appartenant à une catégorie de revenus inférieure (moins de 80 000 \$) étaient plus susceptibles d’avoir recours à des services de santé mentale. C’est particulièrement vrai pour les Ontariennes et Ontariens.

	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N’a pas eu recours
Moins de 80 000 \$	53 %	48 %
Moins de 150 000 \$	29 %	31 %
150 000 \$ ou plus	10 %	12 %

Situation de l'emploi

- Les personnes employées à temps partiel et les personnes sans emploi ont été plus susceptibles de chercher à obtenir des soutiens en santé mentale. Les personnes à la retraite ont eu moins tendance à demander un soutien.
- Les étudiantes et étudiants du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont été plus susceptibles de recourir à des services de santé mentale.

Comparaisons des colonnes	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Emploi à temps plein	45 %	42 %
Retraite	15 %	29 %
Emploi à temps partiel	12 %	9 %
Études	9 %	7 %
Travail autonome	7 %	5 %
Sans emploi - pas à la recherche d'un emploi	8 %	5 %
Sans emploi - à la recherche d'un emploi	3 %	2 %

SCR7 : Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation en matière d'emploi?

Les cellules ombragées indiquent des taux considérablement supérieurs/inférieurs à ceux des personnes qui n'ont pas eu recours aux services.

Secteur d'emploi

- Les travailleuses et travailleurs de la santé sont les plus susceptibles de chercher à obtenir un soutien en santé mentale, surtout en Colombie-Britannique.
- Les personnes qui travaillent dans des milieux professionnels étaient moins susceptibles de demander un soutien en santé mentale.
- Les enseignantes et enseignants au Québec ont été plus susceptibles de demander de l'aide pour des problèmes de santé mentale.

Comparaisons des colonnes	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Soins de santé	16 %	12 %
Vente au détail, restauration et hébergement	13 %	11 %
Services financiers, professionnels et technologiques	12 %	19 %
Éducation	12 %	9 %
Construction	3 %	5 %
Arts et culture	3 %	4 %
Transport, camionnage, entreposage, commerce et distribution	3 %	3 %
Fabrication	2 %	8 %
Services d'urgence / de protection - Police, incendie, ambulance	2 %	1 %

SCR8 : Dans lequel des secteurs suivants travaillez-vous principalement?

Les cellules ombragées indiquent des taux considérablement supérieurs/inférieurs à ceux des personnes qui n'ont pas eu recours aux services.

Études

- Le niveau d'études n'a pas eu d'incidence sur les probabilités du recours à des services de santé mentale au cours de la dernière année.

Comparaisons des rangées	Total Canada	
	A eu recours à un soutien	N'a pas eu recours
Non-titulaires d'un diplôme	37 %	35 %
Titulaires d'un diplôme universitaire ou collégial	62 %	64 %